

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2018/C 14/05)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par Andorre

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays d'émission: Andorre.

Sujet de commémoration: 25^e anniversaire de la Constitution de la Principauté d'Andorre.

Description du dessin: le dessin représente le «monument dédié aux femmes et hommes d'Andorre qui ont lancé la Constitution», érigé sur la place du Conseil général (le Parlement d'Andorre). Ce monument, qui représente les silhouettes d'un homme et d'une femme, célèbre la volonté exprimée par les citoyens andorrans, lors du référendum qui s'est tenu le 14 mars 1993, de voir la Principauté devenir un État de droit démocratique et social, tel qu'exprimé dans l'article 1^{er} de la Constitution. À droite du monument figure la carte de l'Andorre ornée de l'inscription latine «VIRTUS VNITA FORTIOR» (la vertu unie est plus forte), qui est la devise de la Principauté. Le dessin est entouré de l'inscription suivante: «25è ANIVERSARI DE LA CONSTITUCIÓ 1993-2018» (25^e anniversaire de la Constitution 1993-2018), et du nom du pays, «ANDORRA».

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission estimé: 75 000.

Date d'émission: premier trimestre de 2018.

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).